Taux de risque de pauvreté

selon la classe d'âge et le sexe

16,5%

En Wallonie, sur base de SILC 2025 (revenus de 2024), 16,5 % des enfants vivaient dans un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon la classe d'âge

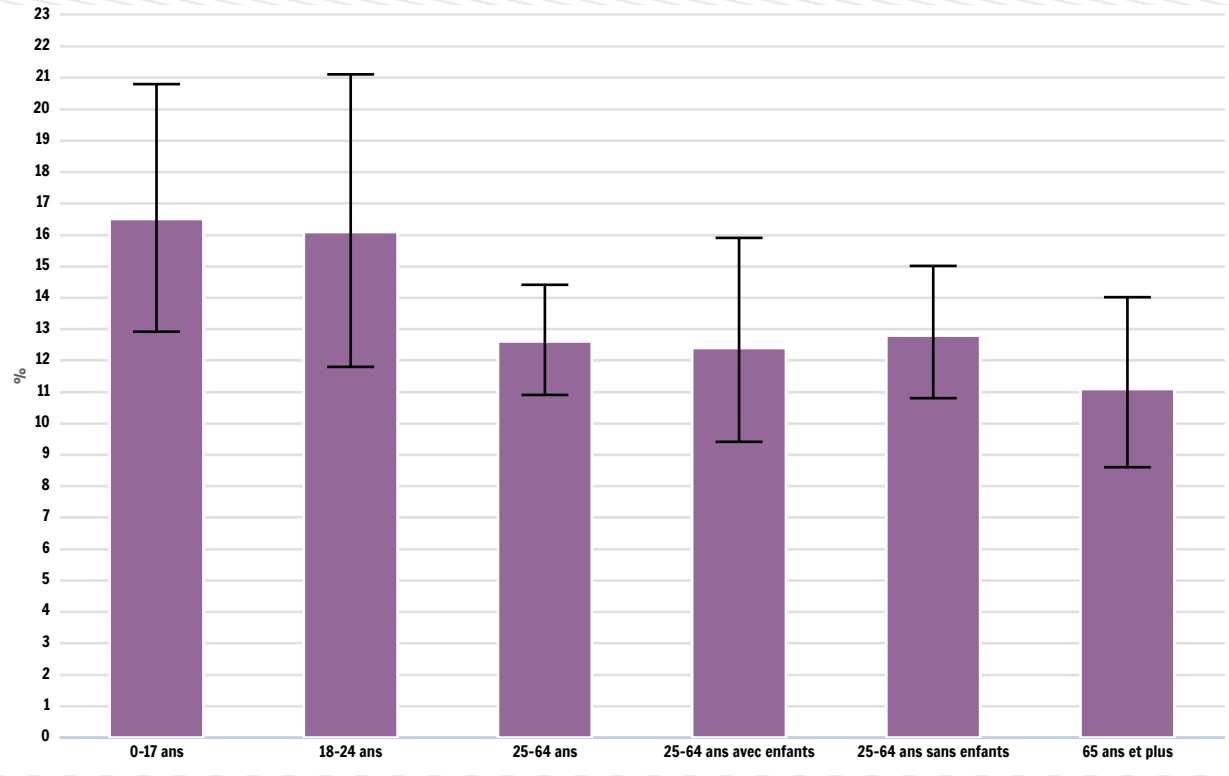

Sources : EU SILC 2025 (revenus 2024) ; Calculs : IWEPS. NB. Les 25-64 sont considérés comme avec enfants même si aucun mineur n'est membre de leur ménage à la condition qu'un de leurs enfants de 18 à 24 ans vive avec eux et soit inactif sur le marché du travail.

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Plus précisément, il s'agit de toutes les personnes dont le revenu net équivalent du ménage est inférieur au seuil de pauvreté, celui-ci étant fixé à 60 % du revenu équivalent médian du pays.
Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base de SILC 2025 (revenus de 2024), le taux de risque de pauvreté des enfants (0-17 ans) se situe entre 12,9 % et 20,8 %.

En Wallonie, les enfants et les jeunes constituent des catégories d'âge fortement touchées par la pauvreté monétaire, bien que les différences entre catégories d'âges ne soient pas toutes statistiquement significatives. Le fait que le taux de risque de pauvreté des enfants soit supérieur à celui de leurs parents (les adultes vivant dans des ménages avec enfants) s'explique par un effet démographique : les familles dans lesquelles il y a plus d'enfants que de parents sont en moyenne plus pauvres que celles où c'est l'inverse. En effet, les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les familles composées d'un couple avec un ou deux enfants (voir fiche taux de risque de pauvreté par type de ménage).

Iweps

Taux de risque de pauvreté

selon la classe d'âge et le sexe

Taux de risque de pauvreté selon le sexe et l'âge

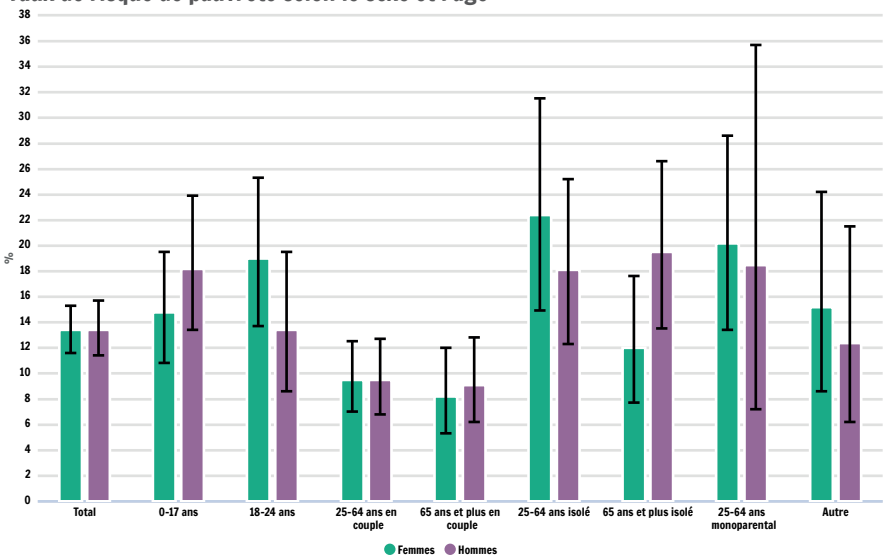

Sources : SILC 2025 (revenus 2024) ; Calculs : IWEPS

On n'observe pas de différence de taux de risque de pauvreté entre les femmes et les hommes. Cela provient du fait que le taux de risque de pauvreté est estimé sur base des revenus du ménage et non des revenus individuels. Ainsi, les inégalités de revenus entre conjoints ne sont pas prises en considération dans le calcul de l'indicateur.
Cependant, bien qu'elles ne soient pas statistiquement très significatives, on devine quelques différences entre femmes et hommes au sein d'une même catégorie. Par exemple, le taux de risque de pauvreté des mères seules semble plus élevé que celui des pères seuls. Au contraire, on observe que dans le cas des personnes en couple, le taux de pauvreté est quasiment identique pour les femmes et les hommes, en raison de l'hypothèse implicite d'une mise en commun totale des revenus. Par ailleurs, certains ménages sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. C'est notamment le cas des ménages monoparentaux, pour lesquels on retrouve très peu de pères seuls avec enfants (le chiffre pour ceux-ci, repris dans le graphique, a d'ailleurs une grande marge d'erreur) ou pour les isolés de plus de 65 ans, qui sont majoritairement des femmes, souvent veuves.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages… En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne).

Pertinence et limites

Un inconvénient de cet indicateur est qu'il est sensible à la convention d'équivalence utilisée, même si cette dernière a une base empirique. L'échelle d'équivalence actuelle donne un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Selon l'hypothèse d'économie d'échelle posée, on peut considérer que la pauvreté monétaire touche plus ou moins de personnes seules, les couples ou les familles avec enfants. Cet indicateur considère donc que le « coût » des enfants pour les familles est constant. Or, ce coût peut varier dans le temps et entre pays ou régions, par exemple selon la gratuité des services destinés aux enfants (école, système de garde, activités sportives ou culturelles, santé, transports).

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027